



Mobalib, le 1^{er} réseau social et collaboratif du handicap

Jonathan, Jessica et Marina sont les trois fondateurs de cet outil amené à révolutionner la vie des 12 millions de Français porteurs d'un handicap.

Jonathan Dupire, Pessacais de 35 ans, a toujours voulu faciliter la vie des personnes qui, comme lui, sont porteuses d'un handicap. En 2004, il crée avec son auxiliaire de vie Jessica Amrane-Delafosse l'association « Globe-roller » pour éditer des guides touristiques destinés aux personnes handicapées moteur. Mais en 2008 les deux acolytes sont confrontés à des difficultés de subventions et de diffusion. Jonathan, qui est alors à la faculté où il poursuit des études d'administration économique et sociale et de droit public, rencontre Marina Désiré, qui apporte au duo ses conseils d'entrepreneure. En septembre 2016, la société est créée et la 1e version du site Internet lancée en juin 2017. « Pour le moment, le site invite les personnes porteuses d'un handicap, quel qu'il soit, et leur entourage, à recommander et trouver des restaurants. À terme, l'objectif est de couvrir un maximum de domaines de la vie quotidienne » explique Jonathan. Collaboratif et fiable, le site se développe grâce aux contributions des utilisateurs. Il devrait bientôt s'enrichir d'une application mobile et proposer d'autres fonctionnalités, comme le déplacement. Ambitieux, le trio aimerait aller jusqu'à la création d'un réseau social qui permettrait aux personnes handicapées de s'échanger des informations dans tous les domaines. Pour se faire connaître des personnes handicapées, il travaille avec le tissu associatif dédié au handicap et avec les collectivités. Installée à Bègles, la jeune société a déjà embauché



De gauche à droite : Jessica Amrane-Delafosse, Jonathan Dupire et Marina Désiré

quatre personnes, dont une en CDI. Elle s'autofinance pour le moment grâce aux 13 concours et appels à projets qu'elle a remportés mais devrait bientôt proposer un « pack boost » aux professionnels référencés sur son site afin d'augmenter leur visibilité.

Plus d'infos
www.mobalib.com

Du 6 au 30 novembre : Coup de boost vers l'emploi!



Pour sa 6e édition, le Tremplin pour l'emploi change de nom et de formule. Afin de répondre aux problématiques de l'ensemble des demandeurs d'emploi et de rendre plus lisibles les prestations offertes par les différentes structures, la Ville, en partenariat avec le PLIE des Sources, la Mission locale des Graves, Pôle Emploi et Aquitaine Cap Métiers, organise cette année un événement sur quatre semaines.

Du 6 au 30 novembre, différents ateliers sont proposés aux quatre coins de Pessac autour de diverses thématiques: trouver son orientation, s'informer sur les métiers, créer son entreprise, rencontrer les structures de l'insertion par l'activité économique. Trois sont en lien avec la Quinzaine de l'Égalité: « booster son réseau », « concilier handicap et vie professionnelle », « travailler dans l'industrie, des métiers au féminin ». Des ateliers très concrets tels que « réussir sa rencontre avec l'entreprise » permettront aux participants de peaufiner leur CV et de se préparer aux entretiens. Cette manifestation se clôturera le jeudi 30 novembre de 9h à 17h (salles Jacques Ellul et Roger Cohé – centre culturel et associatif Jean Eustache), par une journée de recrutements avec des employeurs du territoire. Une trentaine d'entreprises issues de tous secteurs sont attendues. Les demandeurs d'emploi pourront directement les rencontrer et présenter leur CV.

Dès le 13 novembre, les offres d'emploi proposées seront consultables sur le site de la Ville : pessac. fr. Il est vivement recommandé de venir avec une bonne vingtaine de CV remis à jour!

Plus d'infos
Direction Emploi Économie

05 57 93 64 50 - emploi.economie@mairie-pessac.fr



PACS, CNİ, changement de prénom : qu'est-ce qui change pour vous ?

ans le cadre de la réforme du Plan préfectures nouvelle génération, les communes se voient imposer par l'État de nouvelles missions dans leurs services. Ainsi, en 2017, les modalités d'obtention de la CNI (carte nationale d'identité), de conclusion du PACS et de changement du prénom ont évolué, impactant les services de l'État civil des municipalités. Si ces transferts de charge, imposés sans compensation financière, vont permettre de désengorger les tribunaux, ils constituent une masse de travail supplémentaire pour les mairies. « Pour y faire face, nous avons réorganisé en profondeur les services État civil et Citoyenneté. Mais nous en appelons aussi à l'effort de compréhension des Pessacais quant aux éventuels délais d'attente » demande Benoît Grange, maire adjoint délégué à l'État civil et à la Citoyenneté.

CNI: cap vers une procédure 100 % dématérialisée

Désormais dématérialisées, les demandes de CNI se font comme les demandes de passeports via des stations biométriques et des logiciels sécurisés. Dotée de trois stations seulement (deux pour les dépôts, une pour les retraits), la Ville a été contrainte, afin de gérer les flux, de rendre obligatoire la prise de RDV (par téléphone ou en ligne) pour le dépôt des dossiers. Malgré le doublement des plages horaires, les délais de délivrance des RDV peuvent atteindre 4 semaines du lundi au vendredi et 2 mois le samedi. Pour réduire la durée des entretiens, les dossiers peuvent être pré-remplis via le site internet de la Ville. « Face à ces délais, nous appelons aussi au civisme des Pessacais pour annuler les rendezvous qu'ils ne seraient pas en mesure d'honorer » ajoute Pierre Lormeau.

PACS et changement de prénom : rendez-vous en mairie

Depuis le mois de janvier 2017, les personnes qui souhaitent **changer de prénom** doivent s'adresser en mairie et non plus au tribunal de grande instance (TGI) où la procédure pouvait prendre plusieurs années.

Désormais, les demandeurs doivent déposer une demande en mairie, qui doit être motivée et répondre à des critères précis : usage ancien d'un autre prénom, francisation, prénom insultant, portant atteinte à la dignité ou ridicule. Attention : le prénom constituant un fondement structurant de l'identité de la personne, aucune demande pour convenance personnelle n'est acceptée. Suite au dépôt de la demande, une commission technique consultative se réunit pour émettre un avis, que l'élu valide ou non : dans ce dernier cas, le dossier est transféré au Procureur de la République qui peut à son tour le transmettre au TGI.

Pour **conclure un PACS**, depuis le 1^{er} novembre 2017, ce n'est plus au tribunal d'instance, mais en mairie que vous devez vous rendre, à condition d'être majeur, de ne pas être déjà marié ni pacsé, de ne pas être sous tutelle, de ne posséder aucun lien direct de parenté avec votre partenaire et d'être domicilié à Pessac. Le dépôt du dossier et la signature du PACS se font à l'occasion d'un seul rendez-vous. Pour accélérer le process, la Ville travaille à offrir une procédure de dépôt de dossier dématérialisée.

- Les créneaux de RDV pour le PACS et le changement de prénom sont les mêmes que pour le mariage : un lundi après-midi sur deux, tous les mardis et jeudis, tous les mercredis matin, un vendredi matin sur deux, tous les vendredis après-midi.
- Entre 170 et 180 PACS sont conclus chaque année par des Pessacais (contre 240 à 250 mariages).
- Depuis le 1^{er} janvier :
- 20 demandes de changement de prénom ont été enregistrées : 10 ont été traitées, dont les 2/3 acceptées ;
- 3 150 CNI et 3 183 passeports ont été délivrés, soit au total
 12 666 rendez-vous assurés pour ce service.

▶ Dossier //

Cap vers l'accessibilité

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été votée le 11 février 2005, pointant des axes de travail sur différents thèmes, dont celui de l'accessibilité. Pessac mène une politique volontariste pour rendre sa ville plus accessible. Soucieuse de montrer l'exemple, notamment en matière d'accès à l'emploi, elle affiche au sein de ses effectifs Ville et CCAS un taux de 9,7 % d'employés porteurs d'un handicap, dépassant largement l'indicateur obligatoire de 6 %.



Une Commission pour l'accessibilité

Dès 2007, Pessac a créé une Commission pour l'accessibilité composée de douze représentants de la commune et d'associations de personnes handicapées. Relancée en 2016, elle s'ouvre progressivement à d'autres acteurs. Parmi ses missions figure notamment la tenue à jour de la liste des établissements recevant du public (ERP) accessibles aux personnes handicapées. Afin de pouvoir rendre compte des progrès réalisés, elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal. Pessac est l'une des premières villes de

la métropole à avoir rédigé ce rapport, et chaque année, elle continue à l'établir. Un règlement adopté en mars 2017 oblige par ailleurs chaque ERP à mettre à la disposition de ses usagers (sur place ou en ligne) un registre compilant toutes les informations relatives à l'accessibilité du lieu (équipements, niveau de formation du personnel d'accueil, etc.). La Ville devrait être en mesure de proposer des registres pour l'ensemble de ses ERP d'ici la fin de l'année et met tout en œuvre, pour faciliter leur consultation, à la création d'un espace dédié sur son site Internet.



Un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap)

La loi de 2005 avait notamment rendu obligatoire, à échéance 2015, l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) à tous les handicaps, qu'ils soient moteurs, auditifs, visuels, mentaux, cognitifs ou psychiques. Peu suivie d'effets, la loi a été complétée d'une ordonnance créant l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) permettant d'accompagner la mise en accessibilité des ERP. Pessac a été l'une des premières villes de la métropole à déposer un Ad'AP: adopté en 2016, il prévoit la mise en conformité sur 9 ans de 119 ERP municipaux (un diagnostic ayant indiqué que 19 établissements étaient déjà accessibles), pour un budget estimé de 4,8 millions d'euros. Ce sont les ERP les plus fréquentés, à savoir l'Hôtel de Ville, la Médiathèque et le cinéma Jean Eustache, qui ont été désignés comme prioritaires à la mise en conformité par la Commission. Concrètement, cela se traduit par divers aménagements, tels que l'élargissement des portes et l'installation de rampes d'accès et d'ascenseurs pour les personnes handicapées physiques. Pour les déficients visuels, il s'agit de prolonger les mains courantes dans les escaliers, de poser des bandes podotactiles sur les paliers, d'indiquer par un contraste visuel les portes et les interrupteurs. Pour les déficients auditifs, il faut transformer les signaux sonores comme les alarmes incendie en flashs lumineux. L'installation d'alarmes à amplification sonore progressive et de plafonds acoustiques permet par ailleurs aux déficients cognitifs de se sentir moins agressés.

Attention au démarchage malveillant

La Direction départementale des territoires et de la mer alerte particuliers et professionnels sur le démarchage agressif et menaçant pratiqué par certaines sociétés peu scrupuleuses qui se font passer pour une autorité administrative proposant la réalisation de diagnostics accessibilité.

Vers l'ouverture d'un accueil handicap

Au 1^{er} semestre 2018, la Ville prévoit l'ouverture au CCAS d'un guichet d'accueil handicap aux horaires habituels d'accueil du public. « Lorsqu'on se retrouve confronté à la question du handicap, pour soi-même ou pour une personne de son entourage, le premier réflexe est de se tourner vers sa mairie. Cette dernière doit être en mesure d'apporter des éléments de réponse à la multitude de questions que l'on se pose alors et, le cas échéant, de réorienter vers les structures compétentes » explique Pierrick Lagarrigue, Conseiller municipal délégué aux personnes en situation de handicap. Un guide papier répertoriant l'ensemble des informations disponibles viendra compléter ce dispositif.

Éducation : vers une démarche inclusive

À Pessac, quatre écoles proposent des classes dites ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) : Jules Ferry élémentaire, Georges Leygues élémentaire, Aristide Briand et Pierre Castaing. Chacune scolarise 10 à 12 enfants en moyenne chaque année. Chaque élève bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. C'est ce qu'on appelle « l'inclusion scolaire ». À l'école Cap de Bos, c'est un autre type d'inclusion qui est pratiqué avec l'Institut médico-éducatif (IME) de l'Alouette qui y a ouvert une antenne, grâce à la mise à disposition de locaux par la Ville. Depuis 2016, six à dix enfants fréquentent l'établissement : ils participent à la vie d'une école classique sur les temps de restauration, de récréation et d'accueil périscolaire et bénéficient d'ateliers éducatifs au sein de locaux dédiés avec leurs éducateurs détachés de l'IME. Pour l'enfant et sa famille, ce dispositif favorise un parcours plus fluide et peut constituer une transition douce avant d'intégrer une institution spécialisée (lire le témoignage en encadré). Il est également très enrichissant pour les agents municipaux et les autres enfants de l'école. Vraie tendance dans la gestion du handicap, l'inclusion scolaire est l'une des pistes d'actions du défi numéro 1 qui figure dans le nouveau Projet Éducatif De Territoire de Pessac (PEDT).

Témoignage

« Parfois, être scolarisé dans un système à part peut rajouter du handicap au handicap »

C'est le point de vue d'Olivier Mariaud, dont le fils Lubin, 10 ans, est porteur d'un handicap génétique qui s'accompagne d'un retard mental se traduisant par une difficulté à restituer les acquisitions. « En tant que parents, notre objectif est que Lubin soit le plus autonome dans sa vie d'adulte. Il nous semble primordial qu'il soit confronté enfant à la vraie vie afin de s'acclimater au monde ». Lubin est scolarisé à mi-temps en ULIS à l'école Pierre Castaing et à mi-temps à l'antenne Cap de Bos de l'IME de l'Alouette. « Les années passant, nous nous rendons compte que sa scolarisation en ULIS est de moins en moins adaptée. L'inclusion à mi-temps à l'antenne Cap de Bos de l'IME constitue pour lui une transition douce vers autre chose, tout en restant dans un environnement scolaire « normal ». Nous avons beaucoup de chance de pouvoir bénéficier de ce type de dispositif, encore trop rare ».

3,5 %
des ménages
pessacais
perçoivent une
Allocation Adulte
Handicapé



1 200 arbres supplémentaires dans la ville

a mise à deux fois trois voies de la rocade ayant entraîné la modification du mur acoustique, des mesures compensatoires ont été financées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), en concertation avec la Ville. Des parcelles communales et métropolitaines situées de part et d'autre de la rocade ont été aménagées de mobiliers urbains et végétalisées grâce à la plantation de 1 200 arbres.

Un verger composé d'arbres fruitiers en libre ceuillette pour les Pessacais, et agrémenté de bancs et de tables de pique-nique a ainsi été créé sur un terrain situé juste derrière l'école Jacques Cartier. Arbres et arbustes mellifères ont été plantés au niveau des bassins d'étalement du Bourgailh, bancs et tables de pique-nique implantés le long de la piste cyclable. Rue Xavier Arnozan, de petits fruitiers ont été plantés sur talus.

Ceux de l'avenue de Canéjan ont été végétalisés avec arbres à fleurs et plantes tapissantes. Sur cette même avenue, côté riverain, des arbres ont été plantés et une table de pique-nique installée. Le gros des travaux a été réalisé autour des jardins familiaux du Pontet où un verger d'arbres fruitiers a été implanté. Dans le sous-bois, des feuillus ont été plantés et des barrières en bois protègent désormais des tracteurs une sélection de jeunes pins et de chênes. Le bois de Saige et le passage piétonnier des époux Reyraud ont été enrichis d'arbustes et d'arbres d'ornement, fruitiers et à fleurs. Enfin, de jeunes arbres ont été plantés en bosquets sur le talus situé au niveau de l'échangeur de la rocade, afin de créer un rideau d'isolation visuelle et sonore pour le quartier, de filtrer la poussière et de créer des îlots de fraîcheur.

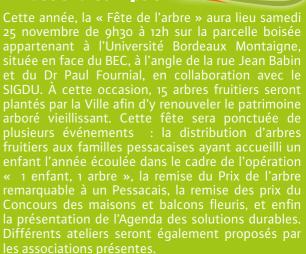
Tout savoir sur l'Agenda des solutions durables



Depuis plus d'un an, la Ville s'est engagée dans l'élaboration de sa nouvelle politique de développement durable. Elle a pour cela actualisé son diagnostic du territoire et défini une nouvelle stratégie autour de sept

enjeux prioritaires : préserver la santé des Pessacais, permettre l'accession pour tous à un logement adapté à ses besoins, encourager l'utilisation des modes de déplacement doux et alternatifs, réduire la consommation d'énergie et développer la production d'énergies renouvelables, maintenir et développer la trame verte et bleue, développer une alimentation bio et locale et une agriculture urbaine de proximité, réduire et valoriser les déchets. Pour le plan d'actions 2017-2020, 280 propositions d'actions ont été imaginées lors de réunions participatives avec les habitants et les partenaires publics et privés de la commune. Une présentation aura lieu à l'occasion de la Fête de l'arbre. La mission Agenda 21 peut encore accueillir vos avis sur ce plan d'actions avant son vote en décembre en Conseil municipal.

La Fête de l'arbre investit le campus



→ Plus d'infos www.pessac.fr



Pessac poursuit son engagement pour l'égalité et contre les discriminations

En décembre 2016, la Ville confortait sa démarche « égalité et lutte contre les discriminations » à l'occasion d'un temps fort. Face à son succès et à la dynamique qui s'en est suivie, elle vous convie, avec les membres du réseau « Pessac s'engage », à un second temps fort.

lus de 200 personnes s'étaient retrouvées le 9 décembre dernier pour discuter, échanger et débattre autour de la question de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. « C'est un beau succès sur lequel la Ville a souhaité capitaliser en développant toute une série d'initiatives » explique Naji Yahmdi, adjoint au Maire déléqué au développement social et urbain. Parmi elles, des sessions de formation en interne pour 67 employés de la Ville, portant à 161 le nombre d'agents municipaux formés depuis deux ans, mais aussi une journée de sensibilisation pour les habitants et des formations à la laïcité pour les partenaires et acteurs du territoire. Un diagnostic a également été mené au sein de la Mairie afin de poser la question de l'égalité entre hommes et femmes et définir des axes d'amélioration. Il a donné lieu à la présentation d'un rapport, début 2017. La Ville pilote également les rencontres du réseau « Pessac s'engage » qui rassemble une trentaine de partenaires (CCAS, Bordeaux Métropole, Éducation nationale, préfecture, etc.) et permet le partage des expériences menées par chacun.

Du 5 au 25 novembre : la Quinzaine de l'Égalité

La Ville et les associations pessacaises participent activement à cet événement porté par Bordeaux Métropole autour duquel une programmation spécifique est proposée : initiation au tennis en fauteuil, cécifoot, ciné-débat, théâtre forum, etc. Le 16 novembre, dans le cadre de son cycle Regards croisés et en lien avec le festival universitaire bordelais FACTS, la Ville propose une soirée-débat sur le thème « Mouvements migratoires et discriminations ».

Vendredi 17 novembre : un temps fort autour de l'éducation

« Éducation, égalité, discriminations : où en est-on ? comment agir ? » : tel sera le thème de ce 2º temps fort organisé par la Ville et son collectif. Dès 8h3o, tous les Pessacais intéressés par la question sont invités à se retrouver à la Médiathèque Jacques Ellul pour une journée riche en échanges. Le matin, une table-ronde invitera à se demander comment faire pour développer des postures égalitaires, en partant du postulat que tout le monde peut agir. Différentes interventions (d'une métropole, d'un rectorat et d'un collectif de citoyens) viendront nourrir les échanges. L'après-midi, place à divers ateliers destinés aux scolaires et aux professionnels présents, autour de l'égalité filles-garçons, puis à un espace-ressources pour découvrir des expériences stimulantes et des outils que chacun pourra utiliser. La fin de journée proposera un théâtre forum autour du thème : quelle place pour les parents à l'école ? Enfin, un apéritif dînatoire, suivi d'une session de théâtre d'improvisation assurée par des jeunes de Pessac Animation, viendront clore cette intense iournée.

Plus d'infosDirection du Développement Social Urbain
05 57 93 66 70
www.pessac.fr



Un dispositif unique en France de professionnalisation

Depuis 2015, l'ESAT* Métropole (site de Pessac-Alouette) a mis en place une plateforme-métier « espaces verts » permettant aux ouvriers handicapés de se former, de se qualifier et de s'insérer. Un dispositif unique en France.

es projets sont personnalisés afin d'envisager un parcours professionnel adapté parmi trois proposés sur un même site. Un 1er parcours de formation, permet aux ouvriers qui maîtrisent les techniques d'entretien des espaces verts de se spécialiser en apprenant à créer des espaces paysagers. Pour cela, l'ESAT a créé un plateau technique avec des zones pédagogiques dédiées à la formation. « Cela nous permet de couvrir l'ensemble des apprentissages du métier de jardinier-paysagiste et d'accompagner nos ouvriers vers un diplôme de droit commun » explique Jonathan Devigne, chef de projet « plateforme métier » de l'ADAPEI de la Gironde. Les ouvriers doivent réaliser des stages de perfectionnement en interne, mais aussi à l'extérieur dans un réseau d'entreprises partenaires, afin de découvrir la réalité du terrain. Un 2e parcours de qualification, par le biais de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), permet aux ouvriers de se professionnaliser et de décrocher un diplôme d'État : le CAP « jardinier paysagiste » ou le BEPA « travaux des aménagements paysagers ». Des formations ciblées sont proposées aux ouvriers qui intègrent ce parcours, afin de combler leurs éventuelles lacunes. Des ateliers d'expression les aident à préparer l'entretien qu'ils devront passer devant un jury pour l'obtention de leur diplôme.

S'insérer en milieu de travail ordinaire

Les ouvriers peuvent enfin intégrer le 3º parcours proposé, qui est un parcours d'insertion. L'idée de ce parcours est venue des ouvriers eux-mêmes, beaucoup exprimant la volonté de découvrir le milieu « ordinaire » et pourquoi pas, un jour, de s'y intégrer. Il se traduit par des stages en entreprises. Les ouvriers passent d'abord 6 mois dans une équipe dite « prépasserelle » où ils sont en situation d'autonomie encadrée. Puis ils rejoignent pour 6 à 18 mois une équipe passerelle dans laquelle ils développent davantage la mobilité et

l'autonomie sur le chantier, ainsi que les habiletés sociales et la relation client. Ils doivent également s'inscrire dans une démarche de VAE. Les stages proposés dans le cadre de ce dispositif sont très divers et beaucoup débouchent sur des CDI. Depuis sa mise en place, sept ouvriers de l'ESAT en ont signé un. À noter que tous avaient également décroché un diplôme dans le cadre du parcours de qualification. Un immense succès lorsqu'on sait que seulement 1 % des personnes issues d'ESAT entre dans le milieu professionnel ! Un déploiement de ce dispositif est actuellement en cours sur les métiers de la restauration, de la blanchisserie, de la sous-traitance et propreté industrielle et de la vitiviniculture. D'autres initiatives ont également été menées : en mai 2017, un projet de mobilité européenne développé dans le cadre du programme Erasmus+ a permis à une dizaine d'ouvriers handicapés d'aller travailler pendant deux semaines dans un centre d'emploi espagnol où ils ont transmis leurs compétences aux ouvriers locaux. Enfin, deux ouvriers de l'ESAT ont été primés en 2016 aux Abilympics et une équipe est allée cette année jusqu'en finale des Olympiades des métiers ! ■

Plus d'infos

www.adapei33.com

Romain Cros,

35 ans, 16 ans d'expérience professionnelle en ESAT



« J'ai débuté à l'ESAT de Bègles en 2002. Comme je maîtrisais les techniques de travail, je commençais à m'ennuyer et à tourner en rond. C'est la raison pour laquelle j'ai intégré l'ESAT de Pessac-Alouette en 2015. Avec mon CAP paysagiste en poche, je vais pouvoir aller travailler en milieu ordinaire. Je sais que je m'y sentirai mieux, car je serai plus autonome ».

Expression politique //

Majorité municipale

Circulez, il n'y a rien à voir ! Quand l'ancienne majorité laissait une ardoise de 900 000 € à la ville

Toutes les délibérations présentées pendant le Conseil municipal ne peuvent pas retenir l'attention des journalistes. Il nous revient, élus de la majorité municipale, de revenir sur une délibération dont les Pessacais doivent avoir connaissance.

« Le 12 juillet 2012, la commune de Pessac a confié à la société ANSAMBLE, par contrat de Délégation de service public, le service de la restauration collective pour une durée de 10 ans. Ce contrat de délégation stipule une clause de reprise des personnels affectés par le précédent titulaire à l'exercice de l'activité économique confiée au délégataire, à l'exception du directeur mais également une obligation de maintien des salaires et des avantages acquis. Le contrat stipule, par ailleurs, une clause de rendez-vous (article B.3.1 du contrat) en cas de divergence « entre les éléments (salaires et avantages sociaux) communiqués au cahier des charges et les éléments réels de reprise du personnel » faisant obligation aux parties dans cette hypothèse de se rencontrer pour « ajuster les modalités économiques du contrat » ».

En 2014, la ville de Pessac a eu la mauvaise surprise de recevoir un courrier lui indiquant « un écart significatif entre les charges de personnel réellement constatées et les anticipations conduites sur la base du cahier des charges de la délégation, lors de la formation de son offre ».

Nous pouvons légitimement nous interroger sur le sérieux dans la gestion de ce dossier menée par l'ancienne équipe municipale, dont nombre d'élus siègent aujourd'hui dans l'opposition.

Manque de sérieux, absence de rigueur dans la rédaction du cahier des charges, sous-estimation des situations professionnelles, et naturellement héritage transmis en catimini à notre équipe, priée de bien vouloir trouver une solution.

Il y a plusieurs mois, la commune de Pessac a été destinataire d'un document faisant état de ce préjudice à hauteur de 90 368 € par an, soit un total de 903 684 € sur la durée du contrat!

Après un premier cycle de négociations entre la Ville de Pessac et la société Ansamble visant à atténuer considérablement le coût financier pour les Pessacais, la société ANSAMBLE a produit en février 2016 un nouvel état, excluant les situations des salariés ayant quitté l'entreprise entre temps, pour un montant total de 815 575 €.

La délibération présentée en conseil municipal explicite l'état des négociations : sur cette base, les parties se sont accordées pour ne retenir que les éléments relatifs aux avantages acquis, dérogatoires à la Convention collective, sur lesquels aucune information ne figurait au cahier des charges, pour un montant définitif de 250 266 € sur la durée du contrat (25 027 € par an).

Amateurisme, incompétence ou inconséquence ? Il y a de

quoi s'interroger sur cette affaire qui affecte le budget municipal. La solution « la moins coûteuse » pour la Ville a été retenue, sous la forme d'un accord transactionnel le plus équilibré et progressif dès 2018 pour les finances communales.

Gageons de ne pas trouver trop de dossiers épineux qui mettraient une nouvelle fois la collectivité publique dans une situation préjudiciable.

Les élus de la majorité municipale.

Contact: elusmajoritepessac@gmail.com

Engagés pour PESSAC, groupe des élus d'opposition

Aux Pessacais de juger

Dans le dernier Pessac en Direct, la majorité municipale défend ses choix et met en avant chiffres et données pour nous expliquer que Pessac serait devenue une ville où il est impossible de construire.

Comment les Pessacais peuvent-ils savoir qui dit la vérité face à ces querelles de chiffres et batailles d'arguments. Pour la majorité, il y aurait même beaucoup moins de permis de construire sur la ville! Si l'on réfléchit quelques instants, on peut se demander si un permis de construire qui autorise 100 logements vaut un permis de construire qui n'en autorise qu'un seul.

Winston Churchill, que le Maire s'est déjà plu à évoquer dans le Canard Enchaîné pour justifier la manipulation de l'audit financier qui a marqué son début de mandat, écrivait « Je ne crois jamais une statistique à moins de l'avoir moi-même falsifiée ».

Nous laisserons donc aux Pessacais le soin d'être juges de la réalité de l'urbanisation de Pessac. Ils connaissent suffisamment leur Ville pour simplement regarder autour d'eux. Gageons simplement qu'en cette saison, il est plus facile de trouver des immeubles en construction dans la Ville que des champignons.

« Gouverner, c'est choisir »

Nous attendons avec impatience les explications sur la vente d'une parcelle de 15 000 m² avenue Chaumet, propriété de la Ville, pour 10 millions d'€ à un consortium qui a prévu d'y construire 15 000 mètres carrés de surface plancher. Les biens de la Ville qui auraient pu accueillir des services publics sont donc cédés aux promoteurs. Quand on sait l'importance d'une politique foncière, on ne peut que dénoncer ce choix alors que le projet de rénovation de la Villa Clément V pour accueillir les associations est repoussé d'un an. « Gouverner c'est choisir » pour Pierre Mendès-France. À Pessac, les choix sont clairs.

Changement

Le groupe des élus engagés pour Pessac remercie vivement Dominique Dumont, Samira El Khadir et Charles Zaiter pour leur engagement au service de Pessac pendant de nombreuses années. Nous accueillons donc trois nouveaux conseillers municipaux, Patrick Guillemoteau,

Sonya Muller et Sébastien Saint-Pasteur. Leur expérience sera précieuse pour continuer à promouvoir un Pessac solidaire, durable et créatif qui a permis à Pessac d'être classé parmi les villes plus dynamiques de France!

Ce travail est le fruit du souci du long terme et de l'intérêt général qui dépassent le simple horizon des échéances électorales. Parce qu'il faut du temps pour construire une école, définir les services publics à la population, parce qu'il faut du volontarisme politique pour préserver un cadre de vie et un patrimoine (Villa Mauresque), nous continuerons à dénoncer les choix de la majorité lorsqu'ils sont contraires à l'intérêt de Pessac et de ses habitants.

L'augmentation de population liée à l'urbanisation posera rapidement la question des écoles et des services publics. Petit exemple, à l'heure où ces lignes sont écrites, sur 12 lignes de bus scolaire desservant les écoles primaires, 5 sont saturées et les parents pessacais ne peuvent pas inscrire leurs enfants. Gouverner c'est prévoir!

Anne-Marie Tournepiche, Samira El Khadir, Betty Despagne (société civile), Gérard Dubos, Dany Debaulieu, Jean-Louis Haurie, Dominique Dumont, Philippe Despujols (parti socialiste), Charles Zaiter (citoyens pessacais), Didier Sarrat (parti communiste)

Contact : elusoppositionpessac@gmail.com Permanence tous les jeudis de 9h à 12h au 1er étage de l'Hôtel de Ville

Europe Écologie Les Verts

Quel devenir pour Saige?

Une étude urbaine est lancée sur le quartier de Saige, sa phase diagnostic a été présentée aux habitants. En réunion, le maire a d'un côté répété que rien n'était décidé et d'un autre côté, qu'on ne détruirait pas toutes les tours mais 1, 2 ou 3. Voilà qui quide beaucoup la suite!

Les habitants ont exprimé, eux, leurs besoins que les bâtiments soient réhabilités, qu'il n'y ait plus de problème d'hygiène, de bruit, d'entretien, etc. Et si des tours sont détruites, quel relogement ? Quels loyers ? Le maire parle d'amener des emplois dans la santé, la recherche, l'innovation mais lesquels seront accessibles aux habitants ?

Le risque est que les scénarios à venir n'intègrent pas les propositions des habitants : il faudrait plus de temps et de moyens pour un réel travail d'enquête et pour mettre en place dans la durée un atelier populaire d'urbanisme.

La priorité, c'est d'améliorer la qualité de vie des 4000 habitants de Saige, pas juste de trouver un logo pour une nouvelle image.

Laure Curvale Conseillère municipale et départementale

07 69 38 99 13 http://pessac.eelv.fr/